



La Voix

La Communauté nationale des gestionnaires



Dans ce numéro

INNOVATION ET GESTION DU RISQUE

Plein feux sur le point de vue des gestionnaires 1

Innovation et gestion du risque 1

Que signifie la gestion du risque au gouvernement du Canada? 2

La gestion du risque et le Forum annuel de perfectionnement professionnel de la CNG 3

S'attaquer au « labyrinthe de règles » 4

FCVI – Éliminer les obstacles à l'innovation 5

Planter la semence de l'innovation 6

Le point sur la CNG 7

Bulletin de la CNG

Numéro 4
Été 2010

Ce numéro de La Voix porte sur l'Innovation et la gestion des risques. Vos commentaires et suggestions sont fort appréciés pour le bulletin.

Innovation et gestion du risque

*Par Cathy Mercer
Agente principale des politiques,
Secrétariat de la CNG*



Dans ce numéro, la CNG met l'accent sur l'innovation et la gestion du risque, un sujet qui préoccupe

et intéresse les gestionnaires. Dans les groupes de réflexion et les sondages que nous avons réalisés depuis quelques années, les gestionnaires nous ont dit à maintes reprises que la charge de travail et les exigences croissantes restreignent leur capacité de se montrer créatifs et inventifs, soulignant par ailleurs que le faible seuil de tolérance au risque de leur organisation crée une atmosphère peu propice à l'innovation et à la prise de risques.

Le gouvernement actuel s'est donné pour priorité de s'attaquer à l'accumulation de règles ambiguës et redondantes, d'exigences en matière de rapports et de processus opérationnels inefficaces généralement connue sous le nom de « labyrinthe de règles ». Cette question occupe une place importante dans le dernier *Rapport du Comité consultatif sur la fonction publique* nommé par le Premier ministre et dans le *Dix-septième rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada*. Ces deux rapports soulignent l'importance d'encourager et de favoriser l'innovation dans le milieu de travail.

Plusieurs projets sont en cours afin de résoudre les problèmes reliés au labyrinthe de règles et de promouvoir l'innovation et la prise de risques au gouvernement. Dans le présent numéro, la CNG tente de faire le point sur certains projets qui sont mis en œuvre actuellement. Nous prenons également des mesures afin que le point de vue des gestionnaires soit pris en compte et que les gestionnaires participent activement à l'élaboration des solutions.

Plein feux sur le point de vue des gestionnaires



Parlez-nous d'une règle que vous changeriez dans votre organisation si vous étiez à la place du sous-ministre pendant une journée.

Que signifie la gestion du risque au gouvernement du Canada?

Centre d'excellence en gestion du risque

L'objectif primordial du secteur public fédéral est de produire des résultats pour les Canadiens. La gestion du risque est un outil essentiel à l'atteinte de cet objectif car elle nous aide à gérer les ressources publiques avec efficacité et efficience. La gestion du risque contribue ainsi à l'excellence et à l'efficience dans la pratique de la gestion et favorise la prise de décisions éclairées à tous les niveaux de l'organisation. Ce genre de décisions repose largement sur une excellente compréhension des risques qui peuvent nuire à la capacité d'une organisation d'atteindre ses objectifs et de mettre en place subséquemment les mécanismes de contrôle appropriés et les mesures d'intervention nécessaires pour minimiser les menaces et optimiser les possibilités.

L'importance d'adopter des pratiques efficaces de gestion du risque est bien comprise dans des domaines opérationnels tels que la technologie de l'information, la gestion des ressources humaines et la gestion financière. Des obstacles continuent toutefois de nuire à l'élaboration et à la mise en œuvre d'approches de gestion du risque pleinement intégrées à l'échelle du gouvernement qui tiennent compte de la gestion des aspects tant positifs que négatifs du risque.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada s'est doté d'un Centre d'excellence en gestion du risque dont le mandat est d'améliorer la gestion intégrée du risque au gouvernement fédéral en donnant des conseils, en élaborant des instruments d'apprentissage, en faisant la promotion d'une communauté de pratique en gestion des risques et

en soutenant l'engagement dans les dossiers horizontaux relatifs à la gestion du risque.

Quelles sont les exigences en matière de gestion du risque au gouvernement du Canada?

Un nouvel instrument de politique, le *Cadre de gestion intégrée du risque*, a été approuvé récemment par le Conseil du Trésor et entrera en vigueur le 27 août 2010. Le Cadre jette les bases d'une approche axée sur les principes en matière de gestion intégrée du risque dans le contexte de l'administration fédérale.

Le Cadre sera accompagné de guides et d'outils qui visent à faciliter la mise en œuvre de pratiques de gestion intégrée du risque en expliquant les principes et pratiques clés, en donnant des exemples de risques courants, en clarifiant l'information relative aux risques ministériels et la façon de l'utiliser et en encourageant les organisations à évaluer elles-mêmes les ressources qu'elles consacrent à la gestion du risque.

Le Cadre et les nouveaux guides et outils remplaceront le Cadre de gestion intégrée du risque de 2001 et la Politique sur la gestion des risques de 1994.

Qu'est-ce que cela signifie pour les gestionnaires?

Même si l'administrateur général

est responsable des pratiques en matière de gestion du risque dans les organisations fédérales, les gestionnaires à tous les niveaux doivent l'aider à s'acquitter de cette responsabilité. Ils doivent être en mesure de relier la gestion du risque dans leur domaine d'expertise aux risques organisationnels et aux pratiques communes en matière de gestion du risque.

Le nouveau Cadre énonce des principes que les gestionnaires peuvent appliquer au jour le jour. Les gestionnaires peuvent utiliser les guides et les outils pour déterminer les risques touchant l'ensemble de l'organisation, préparer leur contribution à l'élaboration des profils de risques ministériels et adopter des pratiques qui amélioreront la gestion intégrée du risque et la culture de gestion du risque dans leur organisation.

De plus, le Cadre énonce des principes de gestion du risque s'appliquant à des organisations de tailles et de mandats différents, ce qui permet à ces organisations de personnaliser leurs pratiques en fonction de leurs besoins. Les gestionnaires peuvent jouer un rôle important en élaborant et en adoptant des pratiques qui conviennent à leur situation particulière tout en respectant les principes établis pour l'ensemble du gouvernement.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Communiquez avec le Centre d'excellence en gestion du risque du SCT à : riskmanagement-gestiondurisque@tbs-sct.gc.ca

Le site du Centre dans GCPEDIA contient des renseignements mis à jour régulièrement sur les activités et les événements à venir : http://www.gcpedia.gc.ca/wiki/Risk_Management_-_Centre_of_Excellence_at_Treasury_Board_Secretariat

La gestion du risque et le Forum annuel de perfectionnement professionnel de la CNG

Équipe du Forum annuel de la CNG

Figure 1 : Un modèle de gestion du risque

Incidence	Mesures de gestion du risque		
	Importante	Niveau de gestion considérable exigé	Doit gérer et suivre de près les risques
Modérée	Il pourrait valoir la peine d'accepter des risques avec suivi	Certain niveau de gestion recommandé	Certain niveau de gestion nécessaire
Mineure	Accepter les risques	Accepter les risques, tout en faisant un suivi	Gérer et suivre de près les risques
	Faible	Moyenne	Élevée
	Probabilité		

Dans la réalité, nous acceptons tous un certain niveau de risque dans nos vies professionnelles et personnelles. La gestion intelligente du risque au niveau le plus élémentaire consiste tout simplement à évaluer la probabilité qu'un risque donné se matérialise et l'ampleur des répercussions qu'il peut avoir. Il faut toutefois se rappeler que même si la plupart des gens ont une perception négative du risque, celui-ci peut aussi avoir des résultats positifs.

Cela signifie que l'évaluation des risques ne consiste pas seulement à déterminer les mesures à prendre pour minimiser les conséquences des menaces potentielles, mais également à tirer parti des possibilités qui peuvent se présenter. Dans les deux cas, vos décisions devraient s'articuler autour de la probabilité ou de l'incidence des risques potentiels. Devriez-vous engager votre organisation dans un projet en particulier? Si une menace se présente, devriez-vous mettre en place une stratégie d'atténuation ou un plan d'urgence? Si une possibilité se présente, avez-vous les services et les ressources nécessaires pour en tirer pleinement avantage?

Les personnes qui ont assisté au Forum annuel de perfectionnement professionnel de la CNG l'an dernier ont été à même de constater le résultat de l'application d'un modèle élémentaire de gestion du risque comme celui qui est proposé dans le Cadre intégré de gestion du risque du SCT.

Peu avant le Forum, nous avons procédé à un

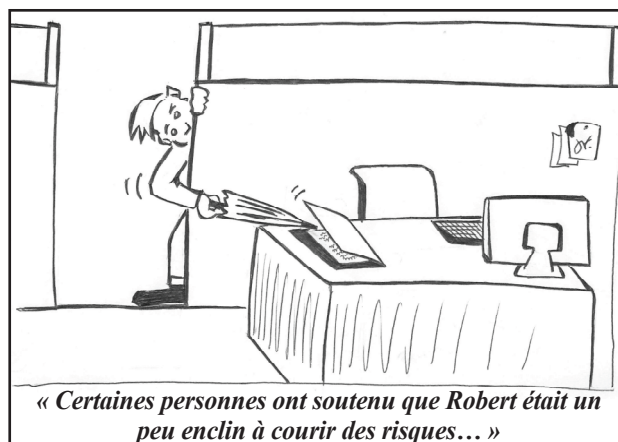
dernier examen de notre plan de programme afin de vérifier si nous avions tenu compte de tous les risques possibles. Nous avons porté une attention particulière à la pierre angulaire de notre programme, à savoir le sondage électronique qui a précédé le dialogue avec les hauts fonctionnaires.

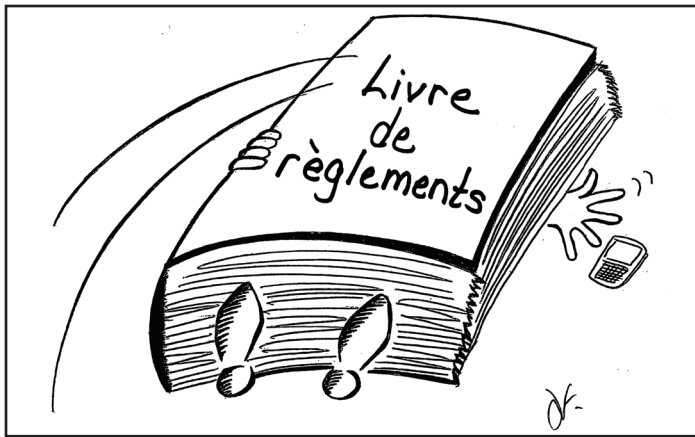
Nous avons déterminé qu'une panne de la technologie était peu probable mais néanmoins possible. Nous étions franchement terrifiés à l'idée que cela pouvait se produire. Pourquoi? Parce que la panne de la technologie aurait des conséquences graves sur la qualité du programme et nous empêcherait de répondre aux attentes des 1 200 délégués, sans compter que des sous-ministres

étaient venus à Montréal dans le but précis de participer à un groupe de discussion. Enfin, l'information que nous obtenons lors de cet événement nous permet d'établir nos priorités pour l'année.

Une simple évaluation des menaces potentielles a clairement démontré qu'il fallait adopter un plan d'urgence en cas de panne de la technologie et malheureusement, la panne s'est bel et bien produite. Quelques minutes après le début de la panne, nous avons commencé à exécuter notre plan d'urgence et 10 représentants de la CNG ont distribué des versions papier des questions et des documents aux délégués afin que la conférence puisse se poursuivre par d'autres moyens.

Heureusement, le problème a été réglé rapidement et nous n'avons pas eu besoin d'exécuter tous les éléments de notre stratégie d'atténuation mais l'important est que nous étions prêts. Cette expérience nous a beaucoup appris et nous avons l'intention d'intégrer ses enseignements aux séances que la CNG présentera dans l'avenir.





S'attaquer au « labyrinthe de règles »

Secteur de l'élaboration des politiques stratégiques, des priorités et de la planification, Secrétariat du Conseil du Trésor

En tant que gestionnaires, vous connaissez sans doute le « labyrinthe de règles » innombrables et envahissantes avec lesquelles vous devez composer dans vos activités quotidiennes. Il s'agit d'une accumulation de règles, processus et exigences en matière de rapports qui sont coûteux et inefficaces et qui étouffent la créativité et l'innovation. Vous pouvez certainement penser à des anecdotes qui démontrent l'existence de ce « labyrinthe » dans vos organisations respectives. Le « labyrinthe » est d'ailleurs le fruit de politiques, de directives et de lignes directrices émises par les organismes centraux.

Pour remédier à ce problème, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) dirige une initiative pangouvernementale visant à éliminer ces règles superflues, ces exigences excessives en matière de rapports et ces processus administratifs inefficaces, s'il y a lieu.

Le projet de réduction du labyrinthe de règles comporte deux volets :

- *À l'administration centrale :* Le SCT procède à l'examen de l'ensemble de ses règles,

politiques et exigences en matière de rapports afin de déterminer les secteurs où il serait logique d'alléger le fardeau. Le SCT a renouvelé ou abrogé des douzaines de politiques et allégé le fardeau de production de rapports aux fins du Cadre de responsabilisation de gestion.

- *Dans les ministères :* En 2008-2009 et en 2010-2011, le SCT a mis les grands ministères et organismes au défi de soumettre des engagements à l'égard de la réduction du « labyrinthe de règles » qu'ils ont créé eux-mêmes dans leurs organisations. Le SCT a obtenu une gamme d'engagements de la part des ministères et il a contrôlé les résultats obtenus jusqu'à maintenant. L'évaluation des engagements des ministères à l'égard de leur « labyrinthe de règles » réalisée récemment dans le contexte du CRG a révélé des progrès importants.

Le SCT continuera de motiver l'ensemble de la fonction publique, y compris les régions, les petits

ministères et organismes et les cadres intermédiaires, au fur et à mesure que le projet se réalisera. La Communauté nationale des gestionnaires travaillera avec le SCT afin de trouver les moyens les plus efficaces de motiver les gestionnaires et de tirer des leçons de leurs expériences.

Entre-temps, vous êtes bien placé, en tant que gestionnaire de votre ministère, pour examiner attentivement le labyrinthe de règles avec lequel vous devez composer chaque jour. L'occasion vous est donnée de faire preuve de leadership, à titre personnel et en tant que membre du réseau de gestionnaires de votre ministère, en déterminant les règles qui pourraient ne plus être nécessaires ou qui ont eu des conséquences néfastes et en les portant à l'attention de la haute direction.

Nous avons tous la responsabilité d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de nos méthodes de travail. Pensez aux conséquences positives que vos suggestions pourraient avoir sur votre milieu de travail!

Pour en apprendre davantage, visitez les sites Web suivants :

publiservice.tbs-sct.gc.ca/reports-rapports/wr-lr/index-fra.asp

GCPEA : *Labyrinthe de règles*

GCPEA : *Initiatives liées au labyrinthe de règles de 2010-2011*

FCVI – Éliminer les obstacles à l'innovation

Par Cathy Mercer
Agente principale des politiques,
Secrétariat de la CNG

À l'automne 2009, la Fondation canadienne pour la vérification intégrée (FCVI), une fondation sans but lucratif qui se consacre à la recherche et à l'éducation, a réalisé une importante étude sur l'innovation, le risque et le contrôle. La Communauté nationale des gestionnaires (CNG) a organisé des groupes de réflexion et réalisé un sondage en collaboration avec la FCVI afin que le point de vue des gestionnaires de la fonction publique fédérale soit pris en compte dans le cadre de cette étude. Le rapport, judicieusement intitulé *Innovation, risque et contrôle*, a été publié en janvier 2010.

En mai, la FCVI a coparrainé avec le Secrétariat du Conseil du Trésor un symposium intitulé *De la théorie à la pratique – Aller de l'avant avec le programme de gestion*. L'événement était présidé conjointement par Michelle d'Auray, secrétaire du Conseil du Trésor, et Carole Swan, présidente de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. À cette occasion, plus de 100 hauts fonctionnaires, parmi lesquels se trouvaient des représentants de la CNG, se sont rencontrés et ont échangé des idées sur les mesures à prendre pour encourager l'innovation, gérer le risque, réduire le labyrinthe de règles et améliorer les pratiques de gestion dans la fonction publique.

La journée a commencé par une discussion sur le changement de culture dans deux organisations

importantes. Anil Arora, ancien statisticien en chef adjoint (maintenant sous-ministre adjoint à Ressources naturelles Canada) a présenté un exposé sur *La façon dont Statistique Canada encourage l'innovation*. Mitch Bloom, sous-ministre adjoint à Pêches et Océans Canada, a présenté un exposé intitulé *Innovation et risque : Guide du gestionnaire*.

Michael Horgan, sous-ministre des Finances, Neal Yeats, sous-ministre de Citoyenneté et Immigration Canada, et Phil Howell, directeur général et surintendant, Services financiers, Commission des services financiers de l'Ontario, ont participé à une discussion modérée pendant laquelle ils ont souligné la nécessité de promouvoir l'innovation, de favoriser la prise en charge et de soutenir la prise de risques responsable, ainsi que l'importance d'avoir un leadership positif, de promouvoir la prise de risques ouverte et d'avoir le courage de reconnaître et d'admettre les échecs.

Il était fort encourageant d'entendre les participants, dont la plupart étaient des sous-ministres adjoints, dire qu'ils voyaient de façon positive la prise de risques dans leurs équipes de direction. Nous avons réitéré ce que la communauté

des gestionnaires nous avait dit et ce qu'elle a confirmé dans le sondage électronique. « Trente-cinq pour cent des répondants ont indiqué qu'ils n'étaient pas à l'aise avec le fait de prendre des risques, car ils croient que leur organisation est peu inclinée à prendre des risques, et 16 % ont mentionné qu'ils croyaient qu'il y aurait des conséquences négatives s'ils prenaient des risques. Vingt-trois pour cent des répondants (pourcentage plus élevé pour les organisations non assujetties à la LEFP, soit 32 %) ont indiqué qu'ils étaient à l'aise avec le fait de prendre des risques » (*Dialogue avec des hauts fonctionnaires - Résultats du sondage électronique, Montréal, le 3 mars 2010*).

À la fin de la journée, Michelle d'Auray et Carole Swan ont remercié les participants et reconnu qu'il fallait continuer d'avoir des discussions saines et des débats sur ces questions. Madame d'Auray a également souligné que le nouveau Cadre de gestion du risque est un outil conçu par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour aider les gestionnaires à prendre des risques.

Les rapports et documents reliés à cette initiative sont disponibles sur le site Web suivant : <http://www.ccaf-fcvi.com/May2010-Symposium-mai2010>

« (Traduction) **La différence entre un gagnant et un perdant réside moins dans les compétences ou les idées du gagnant que dans le courage avec lequel il parie sur des idées, prend des risques calculés et agit.** » – André Malraux

Planter la semence de l'innovation

Par Shannon Bennett
Coordonnatrice régionale,
Terre-Neuve-et-Labrador

Lors d'un atelier animé par Bob Chartier auquel elle a assisté l'année dernière, Audrey Parsons, gestionnaire, Ressources et planification à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) à St. John's a immédiatement vu la possibilité de mettre à profit les outils de

nouvelles fonctions mais aucun mécanisme n'a été mis en place pour leur faciliter la tâche. En gardant à l'esprit l'objectif de favoriser le transfert du savoir, Audrey a obtenu l'appui de la haute direction pour s'attaquer à ce problème en adoptant une approche axée sur l'organisation apprenante. Elle a demandé l'aide de deux spécialistes de la CNG à Terre-Neuve et Labrador, Cathy Mercer (CNG) et Janet

de l'équipe d'apprentissage à définir six initiatives différentes susceptibles d'apporter une solution à leurs problèmes. Par la suite, le plan a été approuvé par la haute direction et il a été mis en œuvre. L'initiative d'apprentissage par les pairs a reçu l'appui non seulement de la province mais de l'ensemble de la région de l'Atlantique.

L'utilisation des outils de l'organisation apprenante comporte de nombreux avantages. Elle peut accroître les possibilités d'innovation, amorcer un dialogue et créer une vision commune parmi les employés. Elle a permis aux employés de résoudre un problème opérationnel tout en améliorant les communications et en donnant aux membres de l'équipe les moyens d'assumer un rôle de leadership dans leur organisation.

Selon Audrey, « (Traduction) ces outils sont faciles à intégrer dans les processus actuels de votre organisation ». Audrey et son équipe de l'ACIA ont bien l'intention de continuer d'utiliser des outils comme la conférence téléphonique facilitée et les réunions informelles de suivi pour favoriser l'engagement et le consensus dans leur travail.

Si votre communauté de gestionnaires veut tenir un atelier sur les outils de la CNG, communiquez avec votre *coordonnateur régional de la CNG*.



Les membres de l'équipe d'apprentissage de l'ACIA devant le diagramme du processus du Programme des pommes de terre de semence, pendant leur journée de planification avec les spécialistes de la CNG. St. John's, T.-N.-L. – 10 février 2010.

la CNG dans son organisation. Audrey, qui était chargée de la formation en administration à l'ACIA, savait que ces outils pouvaient être utilisés pour combler un besoin dans le domaine de la formation, à savoir le transfert du savoir au moyen de l'apprentissage par les pairs.

Les inspecteurs de pommes de terre de semence de Terre-Neuve et Labrador doivent se familiariser chaque année avec de nouveaux programmes ou de

Warren (Patrimoine canadien), et d'un autre gestionnaire de l'ACIA, Jessica Ingersoll, surveillante régionale de l'uniformité, pour travailler avec le groupe d'inspecteurs de pommes de terre de semence.

Au cours d'une séance de planification d'une journée, les spécialistes ont utilisé les outils de l'organisation apprenante, notamment la charte de l'équipe, le diagramme du processus et le mur du défi pour aider les inspecteurs faisant partie

Suivez-nous sur



Facebook



Twitter!

**Inscrivez-vous
à notre liste de
distribution!**



*Inscrivez-vous dès
maintenant* pour recevoir
notre bulletin et les annonces
importantes de la CNG!

Le point sur la CNG

Par Shannon Cox et
Georgette Houle

Le printemps a été une période très active pour la production de rapports sur nos activités et l'établissement de plans pour la prochaine année. Les coordonnateurs régionaux ont travaillé fort pour planifier et promouvoir des événements dans leurs régions, comme vous pourrez le constater à la lecture du *calendrier des événements* bien rempli sur le *site Web de la CNG*. Des séances d'encadrement sont prévues dans presque toutes les régions, de même que plusieurs autres activités d'apprentissage.

Depuis avril, la CNG a mis en œuvre un grand nombre de programmes et d'activités d'apprentissage dans toutes les régions du pays. En voici un aperçu :

- La région de l'Alberta a présenté plusieurs ateliers, dont un en partenariat avec le Réseau des jeunes fonctionnaires fédéraux.
- La région de la Colombie-Britannique a eu une réunion trimestrielle avec les gestionnaires régionaux afin de leur présenter les pratiques exemplaires et les leçons tirées de l'expérience des Jeux olympiques de 2010.
- Au Manitoba, la CNG a joint ses efforts à ceux de la province du Manitoba, de l'Institut de l'administration publique du Canada (région du Manitoba), de la ville de Winnipeg et du Conseil fédéral du Manitoba pour présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la santé et le bien-être à 600 participants représentant les trois ordres de gouvernement.
- La région de la capitale nationale présente plusieurs ateliers sur les pratiques d'encadrement à l'intention des gestionnaires au cours de l'été.
- La région de Terre-Neuve et Labrador a été en mesure de présenter deux ateliers d'encadrement grâce à

Bob Chartier, de la CNG, dirige un atelier à l'intention des gestionnaires de l'Î.-P.-É. au début de l'année



sa nouvelle spécialiste de l'encadrement, Betty Rumbolt, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

- La région de la Nouvelle-Écosse a présenté des ateliers d'encadrement et organisé une activité de réseautage informelle en collaboration avec le Réseau des jeunes fonctionnaires fédéraux.
- En Ontario, la CNG s'est associée aux Futurs chefs d'entreprise de l'Ontario et au Conseil fédéral de l'Ontario afin de présenter une activité d'apprentissage à 38 gestionnaires provenant de 12 ministères, dans le cadre de la Semaine nationale de la fonction publique (SNFP).
- À l'Île-du-Prince-Édouard, la CNG s'est jointe à l'Institut de la gestion financière du Canada, section de l'Île-du-Prince-Édouard, afin de présenter un atelier intitulé « Pourquoi le raisonnement éthique est-il un élément clé du leadership amélioré? » à 19 gestionnaires provenant de six ministères et à 17 représentants provinciaux et municipaux.
- La Saskatchewan a présenté un atelier sur les pratiques d'encadrement facilité par deux formateurs du Manitoba à Saskatoon.

En juin, Mark Butler, président du conseil exécutif de la CNG, s'est joint à Rocque Gameiro, directeur exécutif, pour présenter un exposé sur les principaux enjeux des gestionnaires au Comité des sous-ministres sur le renouvellement de la fonction publique et sur les résultats

du *Dialogue avec des hauts fonctionnaires - Résultats du sondage électronique* au Forum annuel de perfectionnement professionnel tenu à Montréal en mars. Ils ont également donné de l'information sur les réalisations de la CNG au cours du dernier exercice et décrit nos plans pour la prochaine année. Lors de cette réunion, les sous-ministres ont réitéré leur appui à notre communauté et reconnu le rôle primordial que jouent les gestionnaires dans leurs organisations respectives.

Consultez notre rapport annuel 2009-2010 cet été pour obtenir un résumé de nos activités de l'année dernière.

Le conseil exécutif de Terre-Neuve et Labrador a accueilli un nouveau président (John Doody) et un nouveau vice-président (Lee Marshall). John Doody dirige la Région du sud du Programme des ports pour petits bateaux de Pêches et Océans Canada à St. John's. Lee Marshall est le directeur du bureau de district d'Affaires des anciens combattants Canada à St. John's. La CNG tient à souligner la contribution de Steve Boulos, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, qui a exercé les fonctions de président de la région de T.-N.-L. pendant les deux dernières années et qui a fermement soutenu la CNG depuis sa création.

Nous souhaitons la bienvenue aux deux nouveaux coordonnateurs régionaux qui se sont joints récemment à la CNG.

- Shannon Haines, Ontario
- Donovan Mutschler, Saskatchewan.